

INSCRIPTION EN BTS MCO

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription en BTS MCO.

Ce dossier **complet** devra être déposé **au secrétariat du lycée Pyrène – Site du Castella – Pamiers avant le mercredi 12 juillet 2023**. Celui-ci peut nous être envoyé par courrier postal à l'adresse de l'établissement.

Documents à nous retourner :

- **La fiche de renseignement**
- **Une photocopie recto verso de la carte d'identité**
- **Un RIB au nom de l'étudiant**
- **La fiche d'urgence**
- **La demande d'internat, le cas échéant**
- **Un chèque de 35 euros à l'ordre de l'agent comptable du lycée Pyrène : pour les frais d'impression, de reprographie et de communication.**
- **Si PAP, PPS, PAI : la fiche « Aménagements spécifiques »**

Tous les documents peuvent être accessibles sur le site de l'ENT du lycée.

Informations internat et demi-pension

L'internat se situe sur le site du Castella. Le nombre de places est limité et elles sont attribuées **prioritairement aux lycéens**. Pour intégrer l'internat, vous devez en faire la demande sur la fiche de renseignements et remplir le document annexe.

L'admission en internat est soumise à acceptation par la Commission « Internat », présidée par le chef d'établissement. Des critères internes à l'établissement sont étudiés pour l'admission, notamment dans une filière sélective.

La commission se déroulera le 11 juillet 2023. Un courrier vous avertira de la décision.

L'internat et la demi-pension sont des services proposés aux familles.

Ils relèvent d'un acte d'engagement, les parents y inscrivent ou non leur enfant pour l'année et ne peuvent solliciter de changement qu'à chaque changement de trimestre comptable. **Tout trimestre commencé est dû.**

Tarifs de pension et de demi-pension 2023 (Tarifs réévalués chaque année au 1^{er} janvier) :

	2023	JANV-MARS	AVRIL-JUIN	SEPT-DEC
Forfaits	180 jours	55 jours	50 jours	75 jours
Interne 4 jours	1 032,16 €	315,38 €	286,71 €	430,07 €
Interne 5 jours	1 290,20 €	394,23 €	358,39 €	537,58 €
DP 3 jours	330,00 €	100,83 €	91,66 €	137,51 €
DP 4 jours	440,00 €	134,44 €	122,22 €	183,34 €
DP 5 jours	550,00 €	168,06 €	152,78 €	229,16 €
Elève externe	3,90€ par repas			

A la rentrée scolaire, un formulaire de choix des forfaits sera distribué.

FACTURATION

Les factures de restauration et d'hébergement sont envoyées au début de chaque trimestre pour le trimestre en cours.

PAIEMENT DES FACTURES

Pour régler les frais de restauration et d'hébergement, le lycée Pyrène offre plusieurs possibilités de règlement :

Paielement par virement bancaire

Paielement en ligne via un site internet sécurisé de télépaiement

Paielement par chèque à l'ordre de l'agent comptable

Paielement en espèces à l'intendance (pour les montants inférieurs à 300€)

Paielement en carte bancaire à l'intendance (pour les montants supérieurs à 10€)

ECHELONNEMENT DES PAIEMENTS

En cas de difficultés pour payer la facture de votre enfant, vous pouvez demander un règlement en plusieurs versements selon un échéancier qui sera soumis à l'accord de l'agent comptable.

DIFFICULTES FINANCIERES :

Vous pouvez contacter les assistantes sociales qui assurent des permanences sur chaque site

Aides financières

Bourses de lycée :

Pour obtenir une bourse de lycée, la demande doit être effectuée dans votre établissement d'origine en 3ème au cours du 3ème trimestre. La bourse de lycée est accordée, sous condition de ressources, au(x) responsable(s) du lycéen. La bourse comporte 6 échelons. Son montant varie en fonction des ressources et des charges de la famille.

Elle est versée en 3 fois à la fin de chaque trimestre et est déductible des frais scolaires (à l'exception de la prime d'équipement). La bourse de lycée peut se cumuler avec la prime d'équipement, la prime d'internat ou la bourse au mérite.

Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) :

Le FRAR s'adresse à tous les élèves inscrits dans un établissement public de la Région Occitanie, dont les parents sont non-imposables ou dans une situation de précarité à l'issue de circonstances imprévisibles. L'aide attribuée peut prendre en charge 50 % maximum de la part restauration de la facture après déduction d'éventuelles bourses sur critères sociaux.

Le Fonds Social Lycéen:

Cette aide exceptionnelle est destinée à répondre aux difficultés des familles pour faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de l'élève.

Pour ces deux derniers dispositifs, une commission sociale se réunit une fois par trimestre et examine l'ensemble des demandes d'aides. Elle apprécie les situations personnelles au cas par cas selon les critères sociaux (revenus et composition du foyer, situation d'urgence...) et en fonction des crédits alloués.